

TABLE DES MATIERES

<u>Table des abréviations</u>	p.IV
<u>Résumé de la thèse</u>	p.V
<u>Plan</u>	p.VII
<u>Introduction</u>	p.I
Chapitre 1.- L'eau dans le contexte actuel	p.1
Section 1.- Permanence et symbolisme de l'eau	p.1
Section 2.- Divers types d'eau	p.2
Section 3.- Les divers usages de l'eau et leurs effets	p.3
Chapitre 2.- La notion de pollution transfrontalière	p.5
Section 1.- La définition de P.O.C.D.E. est dépassée	p.5
Section 2.- Assimilation à la notion de nuisance	p.7
Section 3.- Analyse des sources de pollution	p.8
§ 1 :- Distinction entre sources de pollution (auteurs) et causes de pollution (contaminants)	p.8
§ 2.- Les trois sources de pollution	p.8
§ 3.- La pollution emprunte le cycle de l'eau	p.11
§ 4.- Classification binaire des types de pollution : sources ponctuelles et sources diffuses	p.12

Chapitre 3.- La pollution n'a pas de frontière d'où la nécessité de gérer en commun les ressources en eau	p.14
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Section 1.- Définition de la coopération transfrontalière	p.14
------------------------------------------------------------------	-------------

Section 2.- Les différentes formes de coopération transfrontalière : interétatique, régionale ou locale	p.16
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Section 3.- Délimitation de l'étude	p.16
--------------------------------------------	-------------

PREMIERE PARTIE : DE LA MISE EN PLACE DE REGLES ADAPTEES A LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	p.18
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

PREMIERE SOUS-PARTIE : LES REGLES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX TRANSFRONTALIERES	p.18
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

<u>Chapitre 1.- L'utilisation des cours d'eau par les Etats riverains</u>	p.18
----------------------------------------------------------------------------------	-------------

Section 1.- Les conceptions doctrinales	p.18
------------------------------------------------	-------------

§ 1 .- Diverses conceptions des droits des Etats riverains d'un fleuve international	p.18
--------------------------------------------------------------------------------------	-------------

a) Théorie de la souveraineté absolue dite " doctrine Harmon "	p.18
----------------------------------------------------------------	-------------

b) Théorie de l'intégrité territoriale absolue ou conception individualiste du droit international érigée en principes directeurs	p.20
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

c) Théorie de la propriété commune des eaux	p.21
---------------------------------------------	-------------

d) Théories diverses tendant à une solution équilibrée	p.21
--------------------------------------------------------	-------------

e) Théorie des servitudes internationales	p.24
-------------------------------------------	-------------

§ 2.- Le principe du droit d'usage des eaux fait qu'on admet un certain degré de pollution des eaux internationales	p.25
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

Section 2.- Application aux eaux internationales du principe général de l'utilisation non dommageable du territoire p.28

§ 1 .- Illustration du principe à travers la jurisprudence internationale p.28

a) L'affaire de la fonderie **de Trail** ((1938-1941)) p.28

b) L'affaire du détroit de Corfou (1949) p.30

c) Litiges relatifs à des travaux d'aménagement sur un cours p.31

d'eau international : arrêts ayant admis une dérivation

(Canton de Zurich, Prises d'eau de la Meuse, Lac Lanoux) –

arrêt ayant refusé une dérivation (affaire de la Chicago

Diversion)

§ 2.- Les enseignements à tirer de la jurisprudence p.34

§ 3.- Consécration et portée du principe sur le plan universel p.34

a) Principe 21 de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement (1972) p.35

b) L'obligation de coopérer découlant de ce principe normatif (principe 22) p.36

Section 3.- La convention des Nations Unies sur l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation p.38

§ 1 .- La lente maturation de la Convention p.38

a) Le principe d'utilisation non dommageable du territoire est présenté comme une obligation de dûe diligence p.40

b) L'absence de prise en compte des effets transfrontières dans le projet de la Commission du Droit International (C.D.I.) p.43

Chapitre 2.- La notion de système fluvial p.45

Section 1.- Approche intégrée et non plus sectorielle des systèmes fluviaux p.45

§ 1 .- Evolution de la notion de fleuve en fonction des critères d'utilisations des cours d'eau p.45

a) La condition des fleuves en droit romain p.45

1 .- Division des cours d'eau en fleuves et ruisseaux p.45

1 . 1 .- La capacité du volume d'eau déterminé, la nature juridique du cours d'eau p.45

1.2.- L'eau - res communis p.46

2.- Division des fleuves en perennes et non perennes p.47

2.1.- Régime juridique spécial pour les fleuves publics	p.47
2.2.- Nature juridique des trois parties du fleuve (eau(1), lit (2) et rive (3))	p.48
b) La notion de fleuve en droit international moderne	p.50
1 .:= Théorie restrictive de la propriété nationale des fleuves	p.50
1 . 1 .:= Inflexion de la théorie avec le développement des relations commerciales	p.51
1.2.- La distinction entre fleuves nationaux et internationaux : l'exemple de l'Escaut	p.51
2.- Reconnaissance du principe général de la liberté de navigation	p.52
2.1.- L'article 5 du Traité de Paris de 1814	p.54
2.2.- Les articles 108 et 109 du Congrès de Vienne	p.54
§ 2.- La naissance d'un droit fluvial international	p.58
a) L'utilisation des fleuves à des fins autres que la navigation	p.59
1 .:= L'établissement des bases d'un droit nouveau	p.59
1 . 1 .:= Constat de la non-concordance entre les frontières politiques l'unité du réseau fluvial	p.60
1.2.- Méthodologie de l'accord cadre et de l'accord de système	p.60
2.- La recherche d'un objet : les concepts intégrant l'unité de la ressource	p.61
2.1.- La notion de bassin hydrographique ou de fleuve international	p.61
2.2.- Le système de cours d'eau international ou de cours d'eau	p.63
§ 3.- De l'approche sectorielle de la gestion de l'eau à une gestion globale de la ressource	p.64
a) Administration traditionnellement orientée sur l'utilisation de la ressource	p.64
1 .:= L'ignorance du cycle hydrologique et la superposition des compétences	p.65
2.- Le non respect de l'unité physique de la ressource dans les différentes phases du cycle hydrologique	p.66
b) Vers un élargissement du champ de la gestion de l'eau	p.67
1 .:= Approche écosystémique de la gestion de l'eau	p.68
2.- L'exemple danubien de gestion par bassin versant	p.68

Section 2.- La prise en compte du phénomène d'interaction : la lutte contre la pollution des eaux souterraines	p.75
§ 1.- Régime juridique des eaux souterraines en droit international	p.75
a) Description des eaux souterraines : qu'est-ce qu'une nappe ?	p.75
b) Processus de recharge des nappes	p.76
c) Les principaux types de nappes	p.77
d) La dynamique des eaux souterraines :	p.78
1.- Dépendance eaux souterraines et eaux de surface	p.78
2.- Les échanges eaux superficielles et eaux souterraines	p.78
Corollaire : transfert des polluants vers les nappes	
§ 2.- Les eaux souterraines se trouvent-elles, de par leur profondeur, à l'intérieur du territoire d'un Etat ou en dehors de lui ?	p.81
§ 3.- Pratique internationale concernant les eaux souterraines	p.81
a) Déficit réglementaire concernant les eaux souterraines frontalières	p.81
b) Les aquifères propres d'un Etat :	p.83
1.- Les servitudes internationales d'utilisation des eaux souterraines	p.83
2.- Les modifications d'une frontière internationale en raison des eaux souterraines	p.83
c) Les aquifères partagés entre Etats :	p.85
1.- La notion de ressource naturelle partagée	p.85
2.- Les eaux souterraines en tant que ressources naturelles partagées	p.85
3.- Les limites des aquifères partagés : les systèmes hydrologiques internationaux	p.91
§ 4.- Les problèmes relatifs aux eaux souterraines en Europe	p.93
a) Les principales causes de pollution des eaux souterraines et leurs effets	p.94
1.- Description des types de polluants	p.94
2.- Incidence finale des polluants	p.95
b) Les principales sources de pollution associées à l'évacuation des déchets	p.95
1.- Divers exemples	p.95
2.- Les échanges entre les eaux souterraines et d'autres masses d'eau	p.97

3.- Les boues d'égout : vers une normalisation européenne des boues du cycle de l'eau	p.98
§ 5.- Protection des ressources en eaux souterraines	p.102
a) Vers une protection globale et intégrée des eaux souterraines	p.102
1 .- Que faire des eaux usées de ces zones protégées ?	p.103
2.- Des instruments spécifiques de protection des eaux souterraines	p.105
3 .- Instauration de périmètres de captage	p.105
b) Circonscrire la pollution et remettre en état les nappes	p.106
1 .- De la pollution due aux installations de stockage de produits chimiques et à l'élimination des déchets	p.106
2.- Les dispositions réglementaires et mesures visant à en assurer le respect	p.107
3.- Stratégie de remise en état des aquifères (objectifs de l'assainissement, évaluation des dégâts pour déterminer le degré de protection . . .)	p.108
4.- Techniques correctives spécifiques (mesures de confinement)	p.110
 Section 3.- Vers la gestion durable des eaux transfrontières	 p.111
 § 1 .- Identification des problèmes actuels liés à la gestion des eaux transfrontières	 p.111
 § 2.- Maîtrise de la pollution des eaux provenant de sources ponctuelles	 p.113
a) Utilisation des meilleures technologies disponibles	p.113
1 .- Définition de la notion de " meilleures technologies disponibles "	p.113
2.- Affirmation dans la Convention d'Helsinki de 1992	p.114
b) Illustration au travers d'exemple	p.115
1 .- Pays riverains : France et Allemagne	p.115
2.- Situation plus complexe dans les pays en voie de transition : Pologne et Roumanie	p.116
3.- Projet de lignes directrices sur l'autorisation des rejets d'eaux usées à partir de sources ponctuelles dans les eaux transfrontières	p.118
 § 3.- Maîtrise de la pollution des eaux provenant de sources diffuses	 p.119
a) Description de la situation actuelle	p.119
1 .- Rôle des engrais minéraux	p.127

2.- Rôle du fumier	p.128
3.- Rôle des pesticides	p.128
4.- Fertilisation : des engrais minéraux, du fumier et des déchets d'élevage	p.133
b) Les codes de bonnes pratiques agricoles	p.137
c) Les instruments d'intégration	p.140
§ 4.- L'information comme clé de voûte de la prévention	p.143
a) Les objectifs des systèmes de surveillance	p.143
b) Le devoir d'informer et de communiquer tout projet qui risque d'avoir des effets néfastes sur l'environnement d'autre pays	p.147
c) Règle érigée en " principe du droit international de l'environnement "	p.148

DEUXIEME SOUS-PARTIE : L'ACTION NORMATIVE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES p.151

Chapitre 1.- L'action normative à portée mondiale p.151

Section 1.- L'apport des normes de l'OCDE p.151

§ 1 .-L'influence sur le Droit International de **L'Environnement** p.151

§°2.- La prévention des pollution p.153

Section 2.-Présentation des recommandations à partir desquelles ont été élaborés trois principes fondamentaux en matière de pollution transfrontalière p.153

§ 1 .- Principe de la solidarité internationale p.154

§ 2.- Principe de l'égalité d'accès et de non discrimination p.156

Chapitre 2.- L'action normative à portée régionale p.159

Section 1.- La Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies CEE/ONU p.159

§ 1 :- Adoption de la Déclaration du principe sur la lutte contre la pollution des eaux en Europe en 1965 et du Code de conduite relatif à la pollution accidentelle des eaux intérieures transfrontières en 1990	p.159
§ 2.- Adoption de conventions internationales sur les problèmes de pollution à distance	p.162
§ 3.- Analyse de la Convention d'Helsinki du 17 mars 1993 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux	p.162
a) Première convention à envisager de façon générale à l'ensemble des fleuves et lacs internationaux	p.162
b) Présentation de la Convention	p.163
c) Analyse par thèmes abordés :	p.163
1 .- Gestion durable de la ressource en eau ;	p.164
2.- Prévention, maîtrise et réduction dans la lutte contre la pollution provenant de sources ponctuelles et diffuses (notamment autres que celle de l'agriculture).	p.165
3.- Surveillance et évaluation de l'état des eaux transfrontières.	p.167
Section 2.- Le Conseil de l'Europe	p.169
§ 1 .- La Charte européenne de l'eau du 6 mai 1968 : le caractère transfrontalier du "capital eau".	p.169
§2.- Le projet avorté de convention européenne relative à la protection des eaux douces contre la pollution et le rôle attribué aux commissions	p.171
§ 3.- Vers une politique pan-européenne de la gestion des ressources en eau : la campagne "Europe bleue" lancée en 199 1	p.172
Section 3.- Spécificité de la politique communautaire dans le domaine de l'eau	p.179
§ 1 .- Les principes de la politique communautaire de l'environnement	p.174
a) L'Acte Unique Européen et la politique spécifique de l'environnement (Articles 130 R à 130 T)	p.180
1 .- Modalités d'application des principes dans le domaine de l'eau	p.180

2.- Autres caractéristiques du cadre juridique institué par l'Acte Unique	p.183
3.- Particularités de la PAC	p.184
4.- Préoccupations environnementales dans les autres politiques sectorielles	p.185
b) Le Traité de l'Union et les dispositions environnementales	p.186
1.- Application de la subsidiarité à l'environnement	p.186
2.- Le financement des mesures	p.187
§2.- Les programmes d'action : charte de référence de la politique communautaire de l'environnement	p.188
a) Les quatre programmes d'action (1973- 1992)	p.188
b) Le cinquième programme d'action (1993- 1997) : <i>"vers un développement soutenable"</i>	p.190
c) Concomitance avec la parution du rapport sur l'état de l'environnement	p.192
§ 3.- Les propositions de réformes du droit communautaire de l'eau	p.194
a) La proposition de directive cadre dans le domaine de l'eau	p.195
1.- Historique d'adoption	p.195
2.- La proposition repose sur des bases et des principes plus cohérents	p.197
3.- Relation avec les instruments communautaires existants	p.198
4.- Ce texte perfectible conduit à une certaine perplexité	p.217
b) Vers une norme européenne pour les matériaux au contact de l'eau ?	p.223
c) Le programme d'action eau souterraine et gestion des ressources en eau du 20 février 1995	p.227
§ 4.- Législation communautaire étroitement associée au domaine de l'eau qui demeurera en vigueur	p.228
a) La directive relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture	p.228
b) La directive visant à la standardisation et à la rationalisation des rapports relatifs à la mise en œuvre de certaines directives concernant l'environnement	p.229
c) La directive concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et la proposition de directives concernant la mise sur le marché des produits biocides	p.229

d) Directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution, présentée le 30 Septembre 1993	p.230
e) La directive concernant les risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles (Seveso).	p.232
f) La directive concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages et la directive concernant la conservation des oiseaux sauvages	p.232
 Conclusion de la première partie	 p.234
 DEUXIEME PARTIE : VERS LA GESTION INTEGREE PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE	 p.236
 PREMIERE SOUS-PARTIE : LES COMMISSIONS INTERNATIONALES REGROUPANT LES ETATS RIVERAINS D'UN BASSIN INTERNATIONAL	 p.236
 Chapitre 1.- Typologie par ordre chronologique de création des Commissions les plus représentatives de l'axe rhénan - analyse des dispositions institutionnelles et/ou juridiques	 p.236
Section 1.- Les Commissions internationales pour la protection de la Moselle et de la Sarre contre la pollution (CIPMS)	p.236
§ 1.- Historique de la coopération internationale dans le bassin de la Moselle	p.236
a) 1951 et 1952 : Le "Comité d'Action Pour la Canalisation de la Moselle" et le "Consortium Pour l'Aménagement de la Moselle"	p.236
b) 1956 : Création d'une Commission franco-allemande pour l'étude de la canalisation de la Moselle	p.237
c) 27 Octobre 1956 : Signature de six accords à Luxembourg dont deux sur la Moselle :	p.237
§ 2.- Analyse de la Convention du 27 octobre 1956	p.238
a) Collaboration entre les services nationaux de la navigation et la Société Internationale de la Moselle (S.I.M.)	p.238

b) Création de la Commission de la Moselle et signature à Paris le 20 décembre 1961 du Protocole entre la R.F.A., la France et le Luxembourg sur la constitution d'une Commission Internationale pour la Protection de la Moselle contre la pollution	p.240
c) Création simultanée de la Commission internationale pour la protection de la Sarre	p.242
§ 3.- Organisation et groupe de travail des CIPMS	p.242
a) Principales activités actuelles des CIPMS	p.244
b) Plan d'action contre les inondations dans les bassins de la Moselle et de la Sarre	p.248
 Section 2. - Sur la base de l'Accord de Berne de 1963, création de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la pollution (CIPR)	 p.250
 § 1.- Historique de la coopération internationale pour la lutte contre la pollution du Rhin (Cinq périodes dans l'histoire de l'assainissement du Rhin)	 p.250
a) Cinq périodes dans l'histoire de l'assainissement du Rhin	p.250
1.- De 1885 à 1950 : consultations entre le Gouvernement Suisse, la R.F.A., la France, le Luxembourg, les Pays-Bas - Première réunion de la CIPR le 11 juillet 1950.	p.250
2.- De 1950 à 1963 : l'Accord de Berne du 29 avril 1963 donne à la CIPR son statut officiel.	p.251
3.- De 1963 à 1976 : Signature le 3 décembre 1976 de l'Accord additionnel : convention " chimie " et " chlorures " - Projet d'Accord sur la pollution thermique	p.253
4.- De 1976 à 1987 : Mise en place du Programme d'Action Rhin-PAR - Protection d'un écosystème menacé : coût du PAR.	p.255
5.- De 1987 à nos jours (1997) : Bilan sur l'amélioration de l'écosystème " Rhin " (Rapport édité en 1989) - 3 ^{ème} étape du PAR et préparation d'une nouvelle convention pour le Rhin.	p.270
b) Elaborer un projet écologique global pour le Rhin	p.278
c) Renforcer la prévention des accidents et la sécurité des installations	p.289
d) Les avants projets de convention sur la protection du Rhin : propositions des 10 juin 1997 et 4 juillet 1997 ;	p.296
 § 2.- Organes de lutte contre la pollution des eaux du Rhin (Les précurseurs de la C.I.P.R.)	 p.302

a) La Commission Centrale pour la navigation sur le Rhin- (C.C.R.) créée en 18 15 traitait déjà des problèmes de pollution.	p.303
b) La Commission du saumon (1949)	p.307
§ 3 .- La Commission Internationale pour la Protection du Rhin contre la pollution (C.I.P.R.)	p.308
a) Fondation en 1950 d'un Comité international de concertation entre les Etats riverains : Suisse, France, Luxembourg, RFA, Pays-Bas.	p.308
b) Signature à Berne des fondements en droit international de la Commission Internationale (Accord de Berne).	p.308
c) L'apport des groupes et sous-groupes de travail	p.308
Section 3.- Les Commissions Internationales pour la protection de la (C.I.P.M.) et de l'Escaut (C.I.P.E.)	p.312
§ 1 .- Historique de la coopération franco-belgo-néerlandaise relative à la protection de la Meuse et de l' Escaut	p.312
a) Rappel de la politique hydrologique	p.312
1 .- Au niveau international	p.312
2.- Au niveau national	p.315
b) Principales étapes de la coopération transfrontalière	p.323
§ 2.- Organes et accords intergouvernementaux de la coopération transfrontière	p.329
a) Analyse comparative des Accords signés à Charleville- Mézières le 26 avril 1994	p.329
§ 3.- Composition et fonctionnement des Commissions quasiment identiques	p.335
Chapitre 2.- Exemples de Commissions Internationales portant sur les lacs	p.341
Section 1.- La Commission Internationale pour la protection du lac Léman (CIPEL)	p.341
§ 1.- Organes et Accords intergouvernementaux de la coopération transfrontalière	p.341
a) La lutte contre la pollution des eaux	p.341

§ 2.- Signature d'une Convention franco-Suisse à Paris le 16 novembre 1962	p.343
§ 3.- Autres groupements et institutions intéressées par la lutte contre la pollution du lac	p.349
Section 2.- La Commission Internationale pour la protection des eaux du Lac de Constance	p.351
§ 1 .- Une Convention transfrontalière générale relative à la protection des eaux, de la navigation et de la pêche	p.351
a) Organes et accords intergouvernementaux de la Coopération transfrontalière	p.351
1 .- La lutte contre la pollution des eaux	p.351
2.- La protection de la navigation	p.356
3.- La protection de la pêche :	p.357
Chapitre 3.- Evaluation des résultats produits par les Commissions mixtes fluviales	p.359
Section 1.- Réussite exemplaire du Rhin	p.360
§ 1 .- Analogie de création et de composition avec la C.I.P.R.	p.360
§ 2.- Dynamisme de fonctionnement des Commissions en deçà ou au delà des textes trop vagues ou trop contraignants	p.361
Section 2.- Succès globalement positifs dans la réalisation des objectifs	p.362
§ 1 .- Efforts entrepris dans la lutte contre la pollution due aux rejets ponctuels et diffus	p.362
§ 2.- Action globale en faveur de l'écologie	p.363
Section 3.- Rôle des institutions après l'an 2000	p.365
§ 1 .- Protection contre les inondations, l'écologie et la qualité des eaux	p.365
§ 2.- Lignes directrices d'un programme pour le développement durable du Rhin	p.366
Section 4.- Vers un accroissement des compétences ?	p.367

DEUXIEME SOUS-PARTIE : LES AUTRES FORMES DE COOPERATION p.369

Chapitre 1.- Les autres acteurs et partenaires de la coopération transfrontalière p.369

Section 1. - Les collectivités territoriales sont les acteurs de la coopération transfrontalière p.369

§ 1 .- Exemple allemand : le Bund a une compétence cadre, les **Länder** ont des compétences particulières p.369

a) Cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'eau p.369

1 .- Autorisation préalable obligatoire avant tout usage de l'eau p.370

2.- L'approche par immission et émission p.371

3 .- L'administration de l'eau p.372

b) Organisation de la distribution des services d'eau en Allemagne : Rôle des acteurs publics et privés p.374

1 .- Les services de distribution d'eau potable et de p.374

l'assainissement sont de la compétence des communes 2.- Situation inégale entre l'Ouest et l'Est concernant p.375

l'assainissement et l'épuration 3 .- Les municipalités ont recours à la privatisation p.377

comme moyen d'accroître la flexibilité et l'indépendance de la gestion

§ 2.- Exemple belge : difficile démarcation entre les compétences nationales et régionales p.378

a) Cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'eau p.378

1 .- Les principes issus de la loi du 26 mars 1971 sur la protection des eaux de surface p.378

2.- La réforme institutionnelle de l'Etat à travers la loi spéciale du 16 juillet 1993 p.381

b) Organisation des services d'eau p.383

1 .- Diversité des formes de gestion et de structures en matière d'eau p.383

2.- Les services de distribution d'eau potable incombant aux communes regroupées en " intercommunales " p.384

Section 2.- Les administrations spécifiques ne sont que partenaires de la coopération transfrontalière p.386

§ 1 .- La particularité des organismes de bassins français p.386

a) Cadre juridique et institutionnel de l'eau	p.386
1.- Fusion des objectifs généraux et des grands principes énoncés par les lois du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992.	p.386
2.- Les grands principes	p.387
b) Multiplicité des acteurs et enchevêtrement des compétences	p.389
1.- Concertation institutionnalisée autour de 5 échelons (central - bassin - région - département - commune)	p.389
2.- Organisation de la distribution d'eau potable et de l'assainissement	p.389
2.1.- Les Collectivités locales sont responsables des services d'eau	p.401
2.2.- Le rôle des quatre grands opérateurs privés	p.402
2.3.- Choix du mode de gestion pour les collectivités locales	p.405
§ 2.- Le statut constitutionnel des Wateringues	p.408
a) Cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'eau	p.408
1.- Régime juridique de l'eau : prééminence de la communauté sur l'individu	p.408
2.- Réglementation selon les types d'eau concernés	p.409
3.- Des collectivités locales fonctionnelles uniques : les wateringues	p.410
b) Organisation des services d'eau	p.414
1.- Les services d'eau sont l'affaire des collectivités publiques	p.414
2.- Les tâches dévolues aux wateringues	p.415
§ 3.- La gestion de l'eau luxembourgeoise par le biais de trois divisions techniques	p.416
a) Cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'eau	p.416
1.- Les grands principes issus des lois du 16 mai 1929 sur les aspects quantitatifs et du 29 juillet 1993 relatifs à la protection et à la gestion de l'eau	p.416
2.- La lutte contre la pollution des eaux et leur régénération	p.416
3.- Le rôle majeur du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement	p.417
b) Organisation de la distribution d'eau potable et de l'assainissement	p.419
1.- La gestion des services d'eau incombe exclusivement aux communes	p.419
2.- Organisation de ces services	p.419

Chapitre 2.- Formes données à la coopération transfrontalière par les collectivités territoriales p.423

Section 1.- Exemple des espaces rhénans que l'histoire désigne à la CO p.423

- § 1 .- Les structures informelles de la coopération transfrontalière p.423
- a) La “ Rencontre des aménageurs du Rhin supérieur ” p.423
 - b) Le service de coordination internationale de la **Régio** p.424
 - c) Les autres structures p.424
 - 1 .- Le Comité Régional Tripartite p.424
 - 2.- La CIMAB p.424
 - 3 .- Contacts entre organismes socio-économiques p.425
 - 4.- Contacts entre les services techniques des instances officielles ou des administrations p.425
- § 2.- Les structures officielles de la coopération transfrontalière p.425
- a) La Commission intergouvernementale Tripartite p.425
 - b) Le Comité Régional Bipartite franco-allemand p.426
 - c) Le Comité Tripartite franco-germano-suisse p.426
 - d) **L'Euorgio** p.427
- § 3.- Les degrés de coopération - typologie selon l'objet p.429
- a) La concertation préalable dans l'échange d'informations p.429
 - b) La consultation, voie de la négociation **p.430**
 - c) La gestion de projets communs **p.430**

Section 2.- Amélioration des modalités d'exercice de la coopération transfrontalière des collectivités locales p.431

- § 1 .- La Convention de Madrid adoptée par le Conseil de l'Europe le 21 Mai 1980 p.432
- a) Instrument majeur au service de la coopération transfrontalière décentralisée p.433
 - b) Habilitation à conclure des contrats de droit privé p.433
 - c) Les cadres de coopération de droit public p.434
- § 2.- L'exemple de la réserve française p.434
- a) La déclaration française à la Convention p.434
 - 1 .- La Loi de décentralisation du 2 mars 1982 p.435
 - 2.- Consécration de la pratique et conformité à la Loi **ATER** p.437
 - b) Les projets de textes du Conseil de l'Europe p.441

Section 3.- Licéité des décisions prises par les collectivités locales en droit international	p.443
§ 1 :- Identification des difficultés juridiques posées par ces décisions	p.443
a) La capacité à conclure : référence expresse à une autorité nécessaire ?	p.443
b) Validité internationale	p.446
c) Les principes fondamentaux régissant la coopération transfrontalière	p.446
§ 2.- Deux exemples de communes françaises déversant leurs eaux usées en Allemagne	p.447
a) La Convention du 21 décembre 1993 entre Sarrebruck et Stiring Wendel sur la création d'une station d'épuration	p.447
b) La Convention passée le 6 avril 1991 sur le raccordement de la Commune française de Schoeneck à la station d'épuration de Volkingen	p.448
§ 3.- Exemples pertinents de coopération entre collectivités	p.450
a) Exemple de coopération communale : LE SIERG	p.450
b) Exemple de coopération départementale : EPIDOR	p.451
c) l'Association des municipalités fluviales des Pays-Bas (V.N.R.)	p.453

p.458

Conclusion de la deuxième Partie

Table des Matières

Index

Bibliographie

Annexes